



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de la commune de Thônex.

du 6 août 1975

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune de Thônex, du 13 juin 1975 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments, du 19 février 1975,

A R R E T E

Il est donné le nom de :

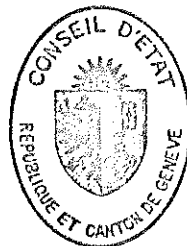
C/54828 Chemin du Chamoliet (lieu-dit)

à l'ancien tronçon de la route de Jussy partant du carrefour de Mon-Idee et desservant un quartier de villas ; sans issue.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er octobre 1975.

Communiqué à :

Travaux	5 ex.
Police	2 ex.
Intérieur	2 ex.
cadastre	1 ex.
chancellerie	1 ex.
éautier	3 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

Halland

